

Initiatives parlementaires

résidentielles. Ces personnes paient encore le prix de ce système aujourd'hui. En fait, tous les Canadiens en paient encore le prix.

Lorsque les autochtones eux-mêmes se sont révoltés contre le système scolaire et se sont opposés à son maintien dans les années 1960, ils ont pris en main leur propre système d'éducation. Ils ont insisté pour le faire et ont ainsi enlevé cette responsabilité aux missionnaires qui avaient tant abusé des enfants et des collectivités autochtones.

Les autochtones ont ensuite été exposés à un autre système institutionnel de la société dominante. Il s'agissait du système d'aide sociale à l'enfance. Les familles indiennes avaient été tellement désintégrées que leurs enfants ont pu être assujettis au système de service social de la classe moyenne blanche. Souvent, ces enfants étaient adoptés dans des foyers nourriciers ou envoyés aux États-Unis ou en Europe, où ils perdaient complètement leur culture. Le dernier point de contact qu'ont eu un grand nombre de ces enfants et jeunes autochtones avec ce système est le milieu carcéral. C'est une dérobade de la part de l'adjoint au solliciteur général que de dire ici que les choses se déroulent normalement et progressent aussi rapidement que possible.

Mon collègue de la circonscription de Mackenzie m'a récemment dit que sur les six femmes à la prison de Kingston l'an dernier, trois s'étaient suicidées.

M. Brewin: Six femmes autochtones.

M. Skelly (Comox—Alberni): Oui, six femmes autochtones dans la prison de Kingston. Cinquante p. 100 d'entre elles se sont suicidées. Du fait d'avoir été exposés à nos institutions, les autochtones ont le plus haut taux de suicide parmi les groupes ethniques du monde entier. En fait, ce taux est onze fois plus élevé que celui de n'importe quel autre groupe ethnique dans le monde. Cette conséquence est directement imputable au genre d'institutions que les Canadiens ont imposé aux autochtones, y compris les prisons.

Nous devons réagir rapidement face à ce problème. Nous devons aussi réagir efficacement. Un juge des Territoires a déclaré, qu'à l'heure actuelle, au Yukon, plus de jeunes hommes autochtones auront des démêlés avec la justice ou iront en prison qu'il n'y en a qui termineront

leurs études. C'est là un grave problème. Je ne pense pas que le solliciteur général ou son secrétaire parlementaire aient accordé toute l'attention voulue à cette question. Je félicite le député de Victoria d'avoir présenté cette mesure afin que le Parlement surveille constamment le ministère du Solliciteur général pour s'assurer que cette institution ne traite pas les autochtones comme l'ont fait d'autres institutions que nous leur avons imposées dans le passé.

M. Brewin: Monsieur le Président, on m'a dit que je devrais invoquer le Règlement au sujet d'une remarque qu'a faite le secrétaire parlementaire.

En tant que député chevronné, il sait qu'il est interdit de signaler le fait qu'un député est absent à un moment particulier. Je suis simplement disparu quelques instants derrière le rideau. Je pouvais entendre tout ce que disait le député. Je suis probablement l'une des rares personnes au Canada qui pourraient lui répéter maintenant ce qu'il a dit. J'espère qu'il s'excusera à la Chambre parce qu'il sait qu'il a enfreint le Règlement en disant ce qu'il a dit.

• (1740)

M. Friesen: Monsieur le Président, j'ai fait cette remarque. Je reconnais que nous ne devons pas signaler l'absence d'un député, mais il a tellement insisté pour entendre les progrès que nous faisons que j'ai été un peu surpris de le voir quitter la Chambre.

M. Brewin: Je demanderais au secrétaire parlementaire de faire un peu mieux que cela, monsieur le Président.

[Français]

Le président suppléant (M. DeBlois): J'apprécie la collaboration des députés des deux côtés de la Chambre. Je donne à nouveau la parole à l'honorable secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien.

[Traduction]

Mme Dorothy Dobbie (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, je suis très heureuse d'intervenir aujourd'hui pour appuyer la motion du député. Je suis quelque peu surprise par certaines des observations formulées parce que, sauf erreur, la Chambre souscrit tout à fait à cette motion.